



Conseil d'établissement

Procès-verbal

De la séance ordinaire du 8 mai 2025.

Durée	No	Sujet	Objet
	I -	Ouverture de la séance à 18h56.	
Résolution #CÉ 24/25-34	2-	Secrétariat et présences a) Présences et quorum Sont présents(es) : Anik Denicolai, enseignante Lydia Desmarteau, parent Catherine Duchesne, parent David Gagnon, parent Viviane Fournier-Gamache, enseignante Dominique Lalongé, directrice Julien Lavoie, parent Alexandra Tanguay, enseignante Guylaine Thivierge, secrétaire Absence : Sonia Polisenio, technicienne du service de garde	Constat

Durée	No	Sujet	Objet				
Résolution #CÉ 24/25-35	3-	Adoption de l'ordre du jour Il est proposé, par madame Lydia Desmarteau, et il est résolu: QUE l'ordre du jour, tel que modifié, soit adopté : 1. Ouverture de la séance 2. Secrétariat et présences 3. Adoption de l'ordre du jour 4. Parole au public 5. Mot de la direction 6. Approbation et suivis du procès-verbal du 6 février 2025	Adoption				
		<table><tr><th>POINTS DE DISCUSSION :</th><th>POINTS D'INFORMATION :</th></tr><tr><td> 7. Formation aux parents 8. Consultation des élèves 9. Attestation des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées 10. Frais chargés aux parents, cahiers d'activités 11. Don de 250\$ (Katie) 12. Don de 375\$ (Katie) 13. Acceptation par courriel de diverses dépenses (deux numéros de résolution) 14. Grand défi Pierre Lavoie 15. Don de 10 000\$ 16. Gala de la persévérance </td><td></td></tr></table>		POINTS DE DISCUSSION :	POINTS D'INFORMATION :	7. Formation aux parents 8. Consultation des élèves 9. Attestation des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées 10. Frais chargés aux parents, cahiers d'activités 11. Don de 250\$ (Katie) 12. Don de 375\$ (Katie) 13. Acceptation par courriel de diverses dépenses (deux numéros de résolution) 14. Grand défi Pierre Lavoie 15. Don de 10 000\$ 16. Gala de la persévérance	
		POINTS DE DISCUSSION :		POINTS D'INFORMATION :			
7. Formation aux parents 8. Consultation des élèves 9. Attestation des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées 10. Frais chargés aux parents, cahiers d'activités 11. Don de 250\$ (Katie) 12. Don de 375\$ (Katie) 13. Acceptation par courriel de diverses dépenses (deux numéros de résolution) 14. Grand défi Pierre Lavoie 15. Don de 10 000\$ 16. Gala de la persévérance							
17. Bons coups, coups de cœur à l'école de l'Amitié 18. Parole à la responsable du service de garde 19. Parole à la représentante du comité de parents 20. Parole aux membres 21. Parole à la présidente 22. Parole à la direction 23. Parole au public 24. Levée de la séance Adopté à l'unanimité.							
	4-	Parole au public Rien à ajouter.					
	5-	Mot de la direction Madame Dominique Lalongé salue les membres et les remercie de leur présence.					

Durée	No	Sujet	Objet
Résolution #CÉ 24/25-26	6-	Approbation et suivi du procès-verbal du 14 novembre 2024 L'adoption du procès-verbal est proposée par monsieur Julien Lavoie. Adopté à l'unanimité.	Adoption
Résolution #CÉ 24/25-27	7-	Reliquat de l'action collective des frais chargés aux parents Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l'encontre de 68 centres de service et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres, pour des services éducatifs et l'achat de matériel scolaire. Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont dû verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018. Une partie de ces montants n'a pas été réclamé par les parents concernés. La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées "reliquat", soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés. Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes. Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles. L'école de l'Amitié se voit octroyer une somme de 6237\$ qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école. Le conseil d'établissement doit approuver ce versement, conformément à l'article 94 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>. Le comité de répartition des ressources a également confié à chaque conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, le soin d'approuver la façon dont la somme reçue sera utilisée localement, à la condition que ce soit en conformité avec l'un ou plusieurs des critères suivants : • Le revenu des parents est faible en apparence; • Les parents ou l'un deux sont sans emploi; • Le parent est monoparental; • Le niveau académique des parents est faible;	Approbation

Durée	No	Sujet	Objet
		Ainsi, l'école et son conseil d'établissement peuvent décider d'utiliser les sommes, notamment, pour : • Réduire en tout ou en partie la facture pour le matériel pouvant être facturé aux parents; • L'achat de matériel scolaire qui aurait dû être acheté par les parents; • Des services professionnels externes • Réduire en tout ou en partie la facture pour des services (par exemple service de garde ou aux dîneurs) ou activités scolaires ou parascolaires pouvant être facturés aux parents; • L'achat d'objets personnels (par exemple, lunettes, vêtements chauds) permettant d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu de l'élève à l'école; • L'achat de nourriture pour des collations ou le repas du midi. Les sommes ne peuvent pas servir à payer pour des services ou biens facturés, avant le 1^{er} juillet 2024. Les sommes peuvent être utilisées en une ou plusieurs années scolaires. La façon d'utiliser ces sommes devra faire l'objet de résolutions futures par le conseil d'établissement. L'école devra également fournir au CSS les pièces justificatives d'utilisation des sommes conformément aux critères énoncés ci-dessus, puisque des redditions de comptes à ce sujet sont possibles. Les membres échangent à ce sujet. En conséquence, sur proposition de monsieur David Gagnon, il est résolu à l'unanimité d'approuver que la somme de 6237\$ soit versée au fond à destination spéciale.	
	8-	Formation aux parents Tel que prévu, monsieur Richard Robillard (psychoéducateur) a présenté une conférence ayant pour thème la saine autorité, le 28 novembre dernier. La conférence a été fort appréciée par l'assistance et les commentaires reçus ont tous été positifs. Advenant le cas où l'école offrirait à nouveau un événement de ce genre, monsieur Julien Lavoie recommande de recourir à l'envoi de courriel plutôt que de miser seulement sur la page Facebook de l'école ou la publicité locale de l'établissement. De cette façon, un public plus large pourrait bénéficier des informations. Tel que discuté lors de la précédente séance, le budget alloué pour les formations aux parents pourrait possiblement permettre la tenue	Information

Durée	No	Sujet	Objet
		d'une autre conférence; <i>Le Game Mentor</i>, qui pourrait rejoindre plusieurs familles. Madame Vivianne Fournier-Gamache va relancer le responsable de ladite conférence afin d'obtenir les informations manquantes. Il est à nouveau proposé de communiqué avec la municipalité afin de s'enquérir de la possibilité d'offrir cette conférence en partenariat avec la municipalité de Saint-Jean-Baptiste (partage des frais, location de la salle communautaire). Par conséquent, l'offre pourrait alors être proposée à tous les citoyens (parents d'élèves du secondaire et adolescents) pour qui la conférence pourrait être pertinente et bénéfique. Madame Guylaine Thivierge fera part de cette demande aux membres de l'équipe municipale.	
Résolution #CÉ 24/25-28	9-	Grille-matières 2025-2026 Madame Dominique Lalongé informe les membres que le statu quo est maintenu quant à la grille-matière proposée pour la prochaine année scolaire. Par conséquent, les élèves du préscolaire, du premier cycle et du deuxième cycle bénéficieront de l'enseignement de la musique, alors que les élèves du troisième cycle auront des cours d'art dramatique à l'horaire. Il est proposé, par monsieur Julien Lavoie, et il est résolu: Que la grille-matières soit adoptée telle que proposées. Adopté à l'unanimité.	Adoption
	10-	Consultation des élèves Madame Dominique Lalongé rappelle au membres les principaux points qu'ils avaient énoncé en lien avec la consultation aux élèves, lors de la précédente séance. Les discussions se poursuivent en ce sens et les membres se prononcent sur la façon de faire pour procéder au sondage et sur son contenu. À l'intérieur de chaque groupe, 3 élèves seront ciblés par les enseignants, afin de fournir un échantillon représentatif des élèves de l'école. Les membres de La brigade sonderont les élèves sélectionnés en les interrogeant sur les points suivants : ➤ Quelle serait ta récréation de rêve? ➤ Dis-moi ce que tu aimes de ton école. ➤ Identifie une chose que tu n'aimes pas à propos de ton école. ➤ Nomme un jeu que tu ajouterais sur la cour.	Information

Durée	No	Sujet	Objet
		À la suite de cette cueillette, selon les réponses reçues, La brigade concoctera un sondage FORMS qui servira à sonder l'ensemble des élèves de l'école. Enfin, les résultats obtenus seront comptabilisés et présentés aux membres du CÉ. Approuvé à l'unanimité.	
Résolution #CÉ 24/25-29	11-	Changement de la date de rencontre du 10 avril Madame Dominique Lalongé avise les membres que la séance prévue en date du 10 avril devra être reportée à une date ultérieure. La date du 8 mai est proposée. Madame Alexandra Tanguay propose de modifier le calendrier de rencontre du CÉ en reportant la séance prévue le 10 avril 2025 au 8 mai 2025. Adopté à l'unanimité.	Adoption
Résolution #CÉ 24/25-30	12-	Critères de sélection des directions d'établissement Les membres du CÉ sont d'avis que le document adopté l'an dernier est toujours représentatif de la situation de notre milieu et de ses besoins. Il sera donc reconduit tel quel. Il est à noter que les critères de sélection de la direction d'établissement ont été discutés et définis sans la présence de madame Lalongé. Ceux-ci seront transmis à la direction du CSSP. Approuvé à l'unanimité.	Approbation
Résolution #CÉ 24/25-31	13-	Offre de livres à 5\$ Monsieur Daniel Brouillette, auteur, viendra présenter une conférence aux élèves du 3^{ème} cycle. Son offre de service propose la possibilité d'offrir aux élèves de se procurer 4 de ses parutions à prix modique (5\$ ou 10\$). L'accord du CÉ est nécessaire avant qu'un courriel ne soit acheminé aux parents pour leur faire part de cette offre. Plusieurs membres émettent des réserves à permettre la vente de livres aux élèves, dans le cadre d'une conférence dont les frais relatifs sont déjà défrayés par l'école. De plus, l'approbation d'une telle proposition pourrait créer un précédent pour les activités pédagogiques futures. Les membres sont donc unanimes à refuser cette proposition.	A

Durée	No	Sujet	Objet
		Madame Vivianne Fournier-Gamache propose que l'école fasse l'achat des 4 œuvres proposées par l'auteur, afin que ceux-ci soient disponibles à la bibliothèque à tous les élèves. Madame Lalongé fera les vérifications nécessaires auprès du bibliothécaire du CSSP afin de valider que cet achat est possible. Approuvé à l'unanimité.	
Résolution #CÉ 24/25-32	14-	Projet couture pour la classe double Madame Carolie Rousseau-Cyr souhaite offrir la possibilité aux élèves intéressés de réaliser un projet de couture durant les périodes de récréation. Les parents des élèves intéressés devront déboursier des frais de 5\$ qui serviront à se procurer le matériel nécessaire pour la réalisation d'un petit sac à collation. Madame Alexandra Tanguay propose d'approuver le projet de madame Carolie Rousseau-Cyr. Approuvé à l'unanimité.	Approbation
	15-	Bons coups ou coups de cœur à l'école de l'Amitié Monsieur Julien Lavoie souligne l'initiative des enseignantes du préscolaire de permettre à leurs élèves de profiter de la patinoire de la municipalité à chaque semaine. Ce sont des sorties qui sont fort appréciées des élèves. Madame Anik Denicolaï mentionne sa reconnaissance du travail de mesdames Sonia Polisenio, Sandra Alliette et monsieur Stéphane Donais, responsables des surveillances durant les récréations. Les points comptabilisés pour les élèves qui font les plus beaux rangs leur permette de bénéficier de périodes prolongées à l'extérieur, ce qui est bien apprécié. De plus, madame Denicolaï applaudit l'esprit de collaboration/coopération qui existe entre les petits et les grands élèves. En effet, les différentes activités proposées qui jumellent les différents cycles sont propices à créer de beaux liens. Madame Alexandra Tanguay rappelle le succès de l'activité "traîne ton prof" qui a eu lieu il y a quelques semaines. De plus, elle mentionne la belle activité <i>Educazoo</i> qui a permis aux élèves du 1^{er} cycle d'en apprendre sur les animaux. Madame Dominique Lalongé mentionne le projet de la classe double qui consiste à faire éclore 24 œufs, sous les yeux de ses élèves qui peuvent observer toutes les étapes relatives à l'évolution qui mènent à la naissance des petits poussins (éclosion prévue le 18 février). Les élèves produisent également des balados pour partager leurs démarches scientifiques. Madame Lalongé souligne également le projet horticole des élèves de la classe de madame Vivianne	

Durée	No	Sujet	Objet
		Fournier-Gamache. Ceux-ci s'apprêtent à préparer les semis pour les jardins communautaires. Par ailleurs, une chronique horticole, en collaboration avec la municipalité et madame Gaétane Langevin sera bientôt disponible sur les réseaux sociaux.	
	16-	Parole à la responsable du service de garde Madame Sonia Polisenno est absente, mais madame Dominique Lalongé fait part à l'assemblée des informations qu'elle souhaitait partager à l'assemblée. La Saint-Valentin sera mise à l'honneur lors des 2 prochaines journées pédagogiques (bracelet d'amitié, courrier du cœur, préparation de cupcakes). 72 élèves sont inscrits pour la journée pédagogique du 13 février alors que 64 élèves seront présents pour la journée pédagogique du 14 février.	Information
	17-	Parole au représentant du comité de parents Monsieur Cédric Lépine était le parent qui s'était proposé comme représentant du comité de parents. Monsieur David Gagnon va réfléchir à la possibilité de prendre la relève.	Information
	18-	Parole aux membres Madame Catherine Duchesne se questionne à savoir qui est responsable du déneigement de l'accès aux abords de la rue Bédard. Un amas de neige est présent près de la clôture, ce qui rend l'accès difficile. Madame Lalongé tentera de s'informer à ce sujet. Madame Duchesne est aussi soucieuse de savoir où iront finalement nos élèves de 6^{ième} année pour leur entrée au secondaire lors de la rentrée de 2025. Madame Lalongé confirme que, jusqu'à ce que l'école de Chambly soit apte à recevoir nos élèves, l'école secondaire Ozias-Leduc sera l'école secteur des élèves de Saint-Jean-Baptiste. Madame Lalongé mentionne que les élèves qui avaient déjà été acceptés dans un programme particulier à Chambly y seront tout de même admis.	Information
	19-	Parole à la présidente Madame Lydia Desmarteau remercie les membres.	

Durée	No	Sujet	Objet
	20-	Parole à la direction Madame Lalongé remercie les membres de leur présence. Elle en profite pour souligner l'importance du sentiment d'appartenance présent à l'école. En ce sens, elle annonce que les vêtements Patriotes seront à nouveau disponibles en ligne. De plus, le logo des Patriotes ornera dès demain un mur du gymnase. Les élèves avaient manifesté leur souhait de voir les couleurs de l'équipe fièrement exposées au gymnase, comme ils avaient pu l'observer dans d'autres établissements.	Information
	21-	Parole au public Rien à ajouter.	
Résolution #CÉ 24/25-33	22-	Levée de la séance Il est proposé par madame Vivianne Fournier-Gamache et il est résolu : Que la séance soit levée à 20h30. Adopté à l'unanimité.	Adoption

Lydia Desmarteau
Président

Dominique Lalongé
Directrice

Guyline Thivierge
Secrétaire